

Dès le mois de décembre 2008, le groupe Carrefour a été interpellé par diverses associations dénonçant le non respect de certains droits inaliénables de ses travailleurs par la société Menderes.

Face à ces allégations, le groupe Carrefour a interrogé ce fournisseur turque de linge de maison qui a répondu avoir effectivement mené un plan de licenciement économique suite à la fermeture d'un de ses ateliers de filage. Dans ce cadre, Menderes dit avoir proposé à chacun de ses employés concernés soit un nouvel emploi sur la base de ses compétences soit des indemnités de départ. Face aux accusations de non-respect de la liberté d'association et de discrimination ou intimidation de travailleurs syndiqués, Menderes nie toute pratique discriminatoire et affirme se conformer à la loi turque en la matière.

D'après les résultats d'audits sociaux menés dans l'usine suivant des référentiels sérieux, le groupe Carrefour constate l'existence de plusieurs plaintes déposées par d'anciens salariés contre la décision de Menderes de les licencier. Ces procédures sont en cours. Aucun manquement majeur aux règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité n'a été mis en évidence lors de ces visites.

Depuis le mois de décembre et les premières allégations portées, le groupe Carrefour a à plusieurs reprises et sous diverses formes (entretien verbal, courrier propre et finalement courrier commun avec d'autres entreprises clientes en mai 2009) rappelé à Menderes son attachement au respect des principes définis par les conventions de l'OIT ainsi qu'au respect des droits de l'Homme. Carrefour poursuit actuellement les échanges avec les autres entreprises clientes de Menderes et Menderes afin de travailler à une solution permettant de résoudre le conflit actuel (rendez-vous prévu avec Menderes pour discuter des points de conflit et avec les associations impliquées en compagnie de représentants syndicaux de Carrefour).

A ce stade, en tant que client de l'entreprise lié par un contrat commercial, le groupe Carrefour se doit légalement de respecter les procédures de justice en cours mais reste ouvert à toute discussion pouvant aider à résoudre ce conflit. Si les faits sont avérés, le groupe Carrefour n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires à l'encontre de son fournisseur.

A Levallois le 29 mai 2009

Véronique Discours-Buhot
Directrice Développement Durable Groupe Carrefour